

Commune de Bouc Bel Air

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Modification ° 2

ENQUETE PUBLIQUE

POUR

LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCLUSIONS D'ENQUETE

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Thierry VAGUE

35 Traverse Baret

13100 Aix en Provence

Tel : 06 10 27 61 63

t.vague@wanadoo.fr

ARRETE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Des 5 mai 2022

L'enquête a pour objet la modification n° 2 du PLU de la commune de Bouc Bel Air portant sur la proposition de classement d'une partie de la zone 2AU représentant une superficie de 5.5 hectares en 1AUM-P afin de permettre l'ouverture à la l'urbanisation du secteur.

Sur la régularité de l'enquête :

Prescrite par un arrêté du Président du conseil de Territoire du Pays d'Aix en date du 5 mai 2022 conformément à une délibération de son conseil du 11 février 2021, l'enquête publique sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 30 mai 2022 au 15 juin 2022, en conformité des dispositions légales issues de la loi ENE du 12 juillet 2010.

Le Commissaire Enquêteur désigné par décision de Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix en date du 5 mai 2022 a pu constater que les prescriptions légales avaient été observées. L'arrêté d'ouverture de l'enquête en date du 30 mai 2022 a été suivi des mesures de publicité et d'affichage légales, conformément à l'article 10 de l'arrêté du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 5 mai 2022 :

L'avis d'enquête a fait l'objet d'insertion dans la presse.

La PROVENCE des 13 mai 2022, 16 mai 20200 (ERRATUM) et 1 juin 2022

La MARSEILLAISE des 13 mai 2022 et 1 juin 2022

Et du certificat d'Affichage du 13 mai 2022

L'avis d'enquête a été apposé :

- En mairie sur le panneau d'affichage
- Sur des panneaux situés
 - A l'entré 1 du Pôle Municipal de Sauvecanne
 - A l'entré 2 du Pôle Municipal de Sauvecanne
 - Sur le panneau d'affichage extérieur de l'hôtel de ville
 - Sur le parking du collège Georges Brassens

Sur le déroulement de l'enquête

Après une visite dans les bureaux de la Métropole à Aix en Provence le 14 avril pour une présentation de l'affaire, une visite sur les lieux le 28 avril 2022 en présence de Monsieur PERTUISEL, adjoint au Maire, de M. PHILIPPART directeur du Service Urbanisme et développement de la commune, de Mlle SMESSAERT Margot de la Métropole, une remise et un paraphage du dossier le 24 mai 2022, l'enquête s'est déroulée du 30 mai 2022 au 15 juin 2022

Pour la réception du public, un bureau a été mis à disposition du Commissaire Enquêteur au Pôle Municipal de Sauvecanne à Bouc Bel Air

Dans ce bureau, un dossier d'enquête complet a été mis à la disposition du public qui a pu le consulter et formuler ses observations sur les registres d'enquêtes.

Le commissaire enquêteur a pu y :

Le déroulement de l'enquête publique et la régularité de la procédure mise en place n'ont donné lieu à aucune contestation.

Sur les observations formulées

S'il peut être souligné que cette enquête n'a suscité que peu d'observations de la part des institutionnels, élus, acteurs de l'urbanisme, confrontés aux problèmes d'urbanisme et de construction, il est à noter qu'elle a suscité de la part du public un petit nombre d'observations.

Les observations ont été transmises au pétitionnaire dans le PV de synthèse.

Les réponses du maître d'ouvrage, n'ont pas toujours été bien argumentés, le dossier ne présentant une compréhension facile pour le public.

En conclusion

Le Commissaire Enquêteur confirme que la modification n° 2 du PLU de la commune de Bouc Bel Air, présenté par le conseil du territoire du Pays d'Aix, proposé à la présente enquête publique est une modification logique permettant d'assurer l'utilisation du foncier pour le développement de la commune et après l'analyse des observations du public et les réponses du pétitionnaire.

Il donne en conséquence, malgré un dossier peu accessible au public, un

Avis favorable

à la réalisation des modifications proposées.

Fait à Aix en Provence le 5 juillet 2022

Le Commissaire Enquêteur
Thierry VAGUE

